



repenser.

Le coût d'une temporaire vu comme un RFG

Les marchés sont imprévisibles. Les Clients recherchent alors des occasions de réduire les risques. Affecter une petite partie de son revenu excédentaire à un contrat d'assurance-vie temporaire est une de ces occasions. Cette approche à faible ratio des frais de gestion (RFG) procure croissance et sécurité.

Les Clients sont habitués à payer des frais de gestion, appelés communément le ratio des frais de gestion (RFG). En général, ils les voient comme le prix à payer pour obtenir de meilleurs rendements ou réduire les risques. Toutefois, ces frais n'apportent habituellement aucune garantie. Ils sont toujours applicables, même lorsque le portefeuille perd de la valeur.

Sachant cela, les Clients portent de plus en plus attention aux RFG. Selon Morningstar, les gens au pays paient en moyenne 2,35 % pour les frais liés aux fonds communs de placement par année¹. Une solution alliant réduction des risques et faible RFG vaut la peine d'être envisagée. Et un contrat d'assurance temporaire peut être une stratégie efficace pour y parvenir.



Comment réduire les risques tout en ayant un faible RFG?

L'assurance temporaire est un moyen abordable pour les Clients de fournir un paiement garanti à leurs proches en cas de décès prématuré. De plus, un petit montant affecté aux primes d'une assurance temporaire pourrait être considéré comme un RFG très faible et avoir une incidence minime sur le solde de leurs placements. En fait, le coût de l'assurance temporaire diminue constamment. Cette assurance est donc plus abordable que jamais. Dans certains cas, les taux de l'assurance temporaire ont diminué de 50 % dans les 20 dernières années.

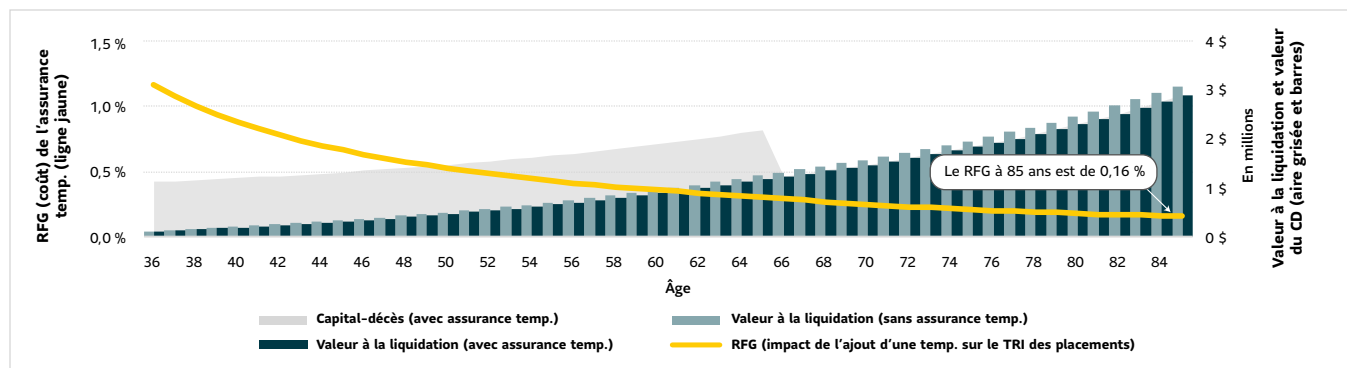


Exemple :

Le Client, un homme de 35 ans, a un solde initial de 100 000 \$ dans son portefeuille de placements². Il dispose aussi d'un revenu excédentaire annuel de 15 000 \$ qu'il peut placer tous les ans jusqu'à sa retraite à 65 ans. À 85 ans, ce montant s'élèverait à 3,2 millions \$ avec un taux de rendement interne (TRI) net d'impôt de 4,39 %.

Il souscrit un contrat d'assurance-vie temporaire 30 ans de 1 million \$ dont les primes sont de 1 285 \$ par an. Il lui reste donc 13 715 \$ à investir. S'il décède au cours la période couverte par le contrat, sa succession recevra 1 million \$ en capital-décès en plus de la valeur à la liquidation après impôt du portefeuille de placements. À 65 ans, sa couverture temporaire prend fin. À 85 ans, la valeur à la liquidation de son portefeuille de placements est de 3 millions \$ (188 065 \$ de moins que s'il n'avait pas souscrit l'assurance temporaire). Le TRI à 85 ans est de 4,23 %, soit 16 points de base de moins que le TRI de 4,39 % atteint dans son portefeuille de placements sans l'assurance. **La différence peut être considérée comme le RFG du contrat d'assurance temporaire du Client à 85 ans.**

Dans le graphique ci-dessous, l'aire grisée illustre le montant que la succession recevrait si le Client décédait au cours de la période de couverture. Ce montant comprend le capital-décès (CD) plus la valeur réduite du portefeuille de placements. Les barres bleu foncé représentent le montant que la succession recevrait si le Client souscrivait une assurance temporaire et que la période de couverture prenait fin de son vivant. Ce montant équivaut à la valeur à la liquidation réduite des placements. Les barres bleu clair indiquent la valeur à la liquidation plus élevée si le Client ne souscrivait pas une assurance temporaire. Il s'agit du même montant que sa succession recevrait en cas de décès. Le RFG de l'assurance temporaire est illustré par la ligne jaune. Alors que le Client approche de l'âge correspondant à son espérance de vie (85 ans), l'assurance temporaire prend fin, mais le RFG s'établit à 0,16 %.



Si le Client décède prématurément, sa succession bénéficie d'un paiement minimum garanti. S'il vit au-delà de la période de couverture, l'impact sur son portefeuille de placements est minime, comme le démontre le calcul du RFG de l'assurance temporaire.

Repensez la façon d'aborder le coût de l'assurance temporaire. Demandez à un représentant de la Sun Life de vous montrer l'outil Excel Un RFG attrayant avec une assurance temporaire.

¹ Ratio des frais médian pondéré selon les actifs, <https://www.morningstar.ca/ca/news/195753/lexp%3a9rieure-des-investisseurs-canadiens-dans-le-domaine-des-frais-not%3a9e-%c2%ab-inf%3a9rieure-%c3%a0-la-moyenne-%c2%bb.aspx>, Morningstar, 2019.

² Composition du portefeuille de placements (solde actuel et cotisations futures) :
 - CELI – 5 % (rendement annuel de 6 %)
 - Placements à revenu fixe non enregistrés – 20 % (rendement annuel avant impôt de 2 %)
 - Gains en capital sur placements non enregistrés – 75 %, avec un taux de rotation annuel de 20 % et un taux d'inclusion de 50 % (rendement annuel avant impôt de 6 %).